
Communiqué de Presse

25^e anniversaire de l'Accord-cadre relatif à la gestion des terres des Premières Nations

Le Conseil consultatif des terres et 178 Premières Nations signataires célèbrent une étape importante dans la gouvernance des terres de réserve

Sutton West (Ontario), le 12 février 2021/CCT/CR- Le Conseil consultatif de terres célèbre le 25^e anniversaire de l'Accord-cadre relatif à la gestion des terres des Premières Nations (Accord-cadre). Au cours des 25 dernières années, l'Accord-cadre a permis à 99 Premières Nations de neuf provinces et territoires de remplacer les dispositions relatives aux terres de la *Loi sur les Indiens* par leurs propres lois. Il s'agit de jalons clés vers la décolonisation des règles de gouvernance des terres de réserve.

L'Accord-cadre permet aux Premières Nations signataires de se soustraire à l'application de 44 articles de la *Loi sur les Indiens* relatifs aux terres en les remplaçant par un code foncier conçu et approuvé par leur communauté respective. Le code foncier s'est avéré un outil de gouvernance des terres et de protection de l'environnement plus approprié, efficace et efficient, puisqu'il reconnaît les gouvernements des Premières Nations en tant qu'autorité décisionnelle sur leurs terres.

Citations:

« Les 25 dernières années ont jeté un nouvel éclairage sur les priorités de gouvernance et de gestion pour un nombre croissant de communautés des Premières Nations à l'échelle du Canada. L'Accord-cadre s'est avéré une révélation pour la reprise en main concrète des pouvoirs de gestion des terres qui avaient été supprimés par la *Loi sur les Indiens* », a déclaré Robert Louie, président du Conseil consultatif des terres.

« Je suis fier d'avoir été un partisan de l'Accord-cadre depuis sa création. Cela comprend notamment l'appui à l'adoption d'un code foncier dans ma propre communauté, la Première Nation Muskoday, et la fourniture de services de soutien à toutes les Premières Nations signataires par le Centre de ressources. Je suis convaincu que les Premières Nations continueront de réaffirmer avec succès leurs droits inhérents », a déclaré Austin Bear, président du Centre de ressources.

« Félicitations au Conseil consultatif des terres et à toutes les Premières Nations signataires à l'occasion de cet important anniversaire. Le gouvernement du Canada est fier d'être votre partenaire. Nous réitérons notre engagement à faire progresser l'autodétermination et la réconciliation en travaillant avec le Conseil consultatif des terres dans un esprit de collaboration et d'élaboration conjointe », a dit l'honorable Carolyn Bennett, M.D., C.P., députée, ministre des Relations Couronne-Autochtones.

« Au cours des 25 dernières années, près de 100 Premières Nations ont affirmé leur contrôle sur leurs terres, leurs ressources naturelles et leur environnement par le biais de l'Accord-cadre. Depuis le début, l'Accord-cadre a été une initiative et une réussite menée par les Premières Nations, et le gouvernement du Canada continuera de s'associer aux communautés des Premières Nations dans le cadre de cet

accord. À cette date charnière, nous félicitons le Conseil consultatif des terres, le Centre de ressources et toutes les communautés pour leur succès. », a dit Pam Damoff, secrétaire parlementaire du ministre des Services aux Autochtones.

En chiffres:

178 Premières Nations à l'échelle du Canada sont [signataires de l'Accord-cadre](#), parmi lesquelles :

- 99 ont adopté leurs propres codes fonciers (et trois d'entre elles ont aussi conclu un traité ou un accord complet d'autonomie gouvernementale);
- 47 travaillent à l'élaboration de leurs codes fonciers;
- 32 sont inactives; et
- 53 autres Premières Nations ont formellement manifesté leur intérêt à devenir signataires.

Pour plus d'information au sujet du CCT, CRGTPN, de l'Accord-cadre ou de notre histoire, veuillez consulter notre [site web](#).

À propos du Conseil consultatif des terres et du Centre de ressources sur la gestion des terres des Premières Nations

Le [Conseil consultatif des terres](#) a été créé pour aider les Premières Nations à reprendre en main leur compétence sur les terres et les ressources de leurs réserves. Le Conseil consultatif des terres est composé d'un président élu et d'administrateurs élus au niveau régional par les conseils des Premières Nations signataires qui ont formellement adopté leurs codes fonciers communautaires.

Le [Centre de ressources sur la gestion des terres des Premières Nations](#) a été créé par le Conseil consultatif des terres en 2001 pour offrir du soutien technique et professionnel aux signataires des Premières Nations à mesure qu'elles progressent dans les phases de développement et opérationnelles en vertu de l'Accord-cadre.

[L'Accord-cadre](#) a été élaboré pour reconnaître le droit inhérent des Premières Nations de gouverner leurs terres de réserve.

Relations avec les médias:

John Makson
Conseiller principal en relations publiques
john.makson@labrc.com
250.661.5471

Site Web: www.labrc.com